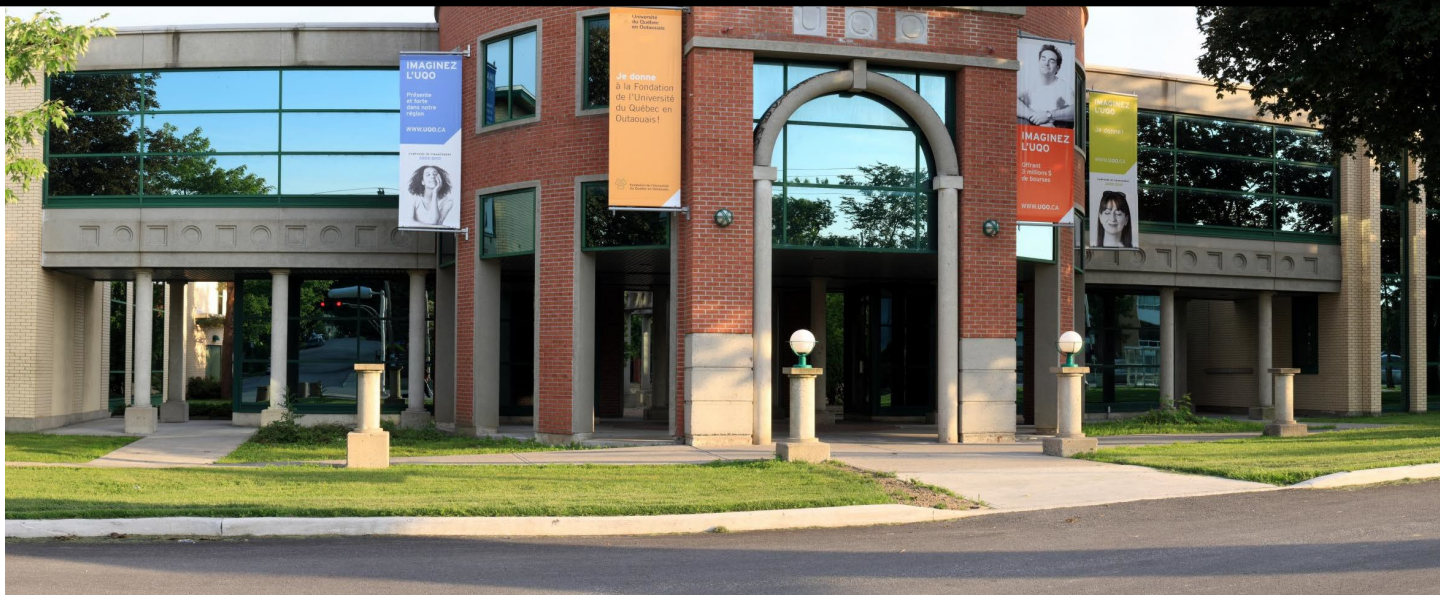


Module du Travail social Guide d'accueil Pour les étudiant.es de premier cycle en travail social



Document réalisé par :

Geneviève Pagé

Professeure au département de Travail social

Avec la collaboration de Josée Chénard

Professeure au département de Travail social au campus de Saint-Jérôme

Révisé par Célyne Lalande et Julie Parent – mars 2025

TABLE DES MATIÈRES

MOT DE BIENVENUE	4
INFORMATIONS GÉNÉRALES.....	1
PORTAIL ÉTUDIANT.....	1
INSCRIPTION/CHOIX DE COURS	1
<i>Inscription en ligne</i>	<i>1</i>
CALENDRIER UNIVERSITAIRE	2
CARTE D'IDENTITÉ.....	3
CHANGEMENT D'ADRESSE	3
MOODLE.....	3
RESSOURCES À VOTRE DISPOSITION.....	3
LE BUREAU DU REGISTRAIRE.....	3
REGROUPEMENT DES ÉTUDIANTES ET ÉTUDIANTS EN TRAVAIL SOCIAL (RÉÉTS)	3
LE MODULE DU TRAVAIL SOCIAL	4
<i>Le conseil de module.....</i>	<i>4</i>
<i>L'agente de soutien administratif à la gestion des études</i>	<i>5</i>
<i>La coordonnatrice de stage</i>	<i>5</i>
LE DÉPARTEMENT DE TRAVAIL SOCIAL	5
LE SERVICE DE LA BIBLIOTHÈQUE	9
LABORATOIRES INFORMATIQUES	9
LE PROGRAMME D'AIDE ET DE RÉFÉRENCE (PARÉÉ)	10
SERVICE AUX ÉTUDIANTS EN SITUATION DE HANDICAP (SESH)	10
CENTRE D'AIDE EN FRANÇAIS ÉCRIT (CAFÉ).....	10
RÉPERTOIRE DES BOURSES ÉTUDIANTES	10
LES PROGRAMMES DU DÉPARTEMENT DE TRAVAIL SOCIAL	11
LE CERTIFICAT EN TRAVAIL SOCIAL (4155)	11
<i>Caractéristiques de la formation</i>	<i>11</i>
LE BACCALURÉAT EN TRAVAIL SOCIAL (7798)	11
<i>Caractéristiques de la formation</i>	<i>11</i>
<i>Reconnaissance des acquis.....</i>	<i>12</i>
<i>Reconnaissance de la formation collégiale professionnelle pour les personnes détentrices d'un DEC en travail social du Québec (version 388.Ao du programme du ministère de l'Enseignement supérieur)</i>	<i>12</i>
<i>Reconnaissance de la formation collégiale professionnelle et technique pour les personnes détentrices de DEC en travail social (programme de l'Ontario)</i>	<i>13</i>
<i>Reconnaissance de la formation collégiale professionnelle pour les étudiants détenteurs d'un DEC en éducation spécialisée (programme de 3 ans).....</i>	<i>14</i>
<i>Examen obligatoire.....</i>	<i>14</i>
<i>Validation des acquis pour TSO1001</i>	<i>14</i>
<i>Stages</i>	<i>15</i>
<i>Stages internationaux.....</i>	<i>16</i>
LE PROGRAMME COURT DE DEUXIÈME CYCLE EN GESTION ET DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRES (0541)	17
LE PROGRAMME DE MAÎTRISE EN TRAVAIL SOCIAL (3563 OU 3763)	17
CONSEILS D'USAGE	17
POLITIQUES DÉPARTEMENTALES	18
QUALITÉ DU FRANÇAIS.....	18
ÉVALUATION DES APPRENTISSAGES.....	18
POLITIQUE CONCERNANT LA REMISE DES TRAVAUX	19
PRÉSENTATION DES TRAVAUX ÉCRITS	20

SELON LES RÈGLES CONCERNANT LES NORMES DE PRÉSENTATION DES TRAVAUX ADOPTÉES PAR LE DÉPARTEMENT DE TRAVAIL SOCIAL (VOIR LE DOCUMENT EN SUIVANT CE LIEN : [HTTPS://UQO.CA/DOCS/43392](https://uqo.ca/docs/43392)), LES TRAVAUX DES ÉTUDIANT.ES DOIVENT RESPECTER LES NORMES DE L'AMERICAN PSYCHOLOGICAL ASSOCIATION: THE PUBLICATION MANUAL OF THE APA, 7E ÉDITION, 2020 EN FRANÇAIS. 20

LES RÈGLEMENTS (RÉGIMES D'ÉTUDES DE PREMIER CYCLE, EN BREF) 20

Trimestre 20

Année universitaire et semaine d'études..... 20

Études à temps complet et à temps partiel..... 20

 MODALITÉS D'INSCRIPTION, DE MODIFICATION D'INSCRIPTION ET D'ABANDON DE COURS..... 21

LES COURS 22

Types de cours 22

Cours préalable..... 22

Crédit 22

Notation..... 23

Poursuite accompagnée 23

Poursuite sous conditions..... 23

Exclusion 24

Échec dans un cours et reprise..... 24

Échec dans un cours et vos droits..... 24

Émission des diplômes..... 24

Abandon de programme 24

PLAGIAT ET FRAUDE 25

ABSENCE AUX EXAMENS 26

LIGNES DIRECTRICES ET RAPPEL DES POLITIQUES DE L'UQO SUR L'UTILISATION ÉTHIQUE DES MÉDIAS SOCIAUX 26

ANNEXES I

BOTTIN II

BACCALaurÉAT EN TRAVAIL SOCIAL (PROGRAMME 7798) (90 CRÉDITS)..... III

CERTIFICAT EN TRAVAIL SOCIAL (PROGRAMME 4155)..... III

MOT DE BIENVENUE¹

Bienvenue à toutes et à tous en travail social !

C'est avec une immense joie que nous vous accueillons dans votre nouveau programme académique ! Que vous entamiez un certificat ou un baccalauréat en travail social, cette aventure universitaire marquera un tournant important dans votre parcours professionnel. Ici, vous plongerez au cœur des grandes théories sociologiques et psychologiques, explorerez les politiques sociales et découvrirez les mouvements qui ont façonné notre société. Vous apprendrez aussi des approches d'intervention variées, que ce soit en contexte individuel, familial, de groupe ou collectif. Bref, vous développerez les compétences essentielles pour devenir des professionnel·les engagé·es et outillé·es pour le monde de demain !

Mais au-delà des connaissances et des savoir-faire, ce qui fait la richesse de notre domaine, ce sont les valeurs qui nous unissent : respect de la dignité humaine, justice sociale, solidarité, démocratie et défense des droits fondamentaux. Nous espérons que ces principes vous guideront tout au long de votre formation et au-delà, dans votre future pratique.

L'université, c'est aussi une expérience humaine précieuse. Nous vous souhaitons de belles rencontres avec vos collègues, des enseignant·es inspirant·es qui éveilleront votre curiosité et vous donneront envie de vous dépasser. Le travail social est une profession profondément humaine, et c'est en créant des liens que vous en tirerez le meilleur.

Alors, osez vous impliquer ! Faites connaissance avec les membres du **REETS**, engagez-vous dans un comité, participez à la vie étudiante. Plus vous investirez votre parcours, plus il vous enrichira. Et surtout, sachez que nous sommes là pour vous ! N'hésitez jamais à venir nous voir, à nous écrire, à pousser la porte de nos bureaux. Ce qui nous motive le plus, c'est d'être à vos côtés pour vous accompagner dans cette belle aventure.

Encore une fois, bienvenue parmi nous ! Nous avons hâte de vous voir grandir et évoluer au sein de notre communauté.

Au plaisir!



Célyne Lalande Ph.D.

Professeure et directrice du Module du Travail social (2023-2027)

¹ Ce guide d'accueil destiné aux étudiantes et étudiants en travail social s'inspire du *Guide d'accueil du programme de Baccalauréat en travail social* du campus de Saint-Jérôme. J'aimerais remercier madame Armènia Rodriguez pour son aide dans l'adaptation de ce guide.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Portail étudiant

Vous trouverez une tonne d'informations utiles sur la page de l'UQO (<http://uqo.ca/>) sous l'onglet « Étudiants actuels ». Pour un accès plus personnalisé, vous devez accéder à votre portail étudiant. Vous aurez entre autres accès à votre courriel de l'UQO, à Moodle et à vos services en ligne (inscription, modification d'inscription, horaire personnalisé, relevé de notes, etc.). Vous y retrouverez également les nouvelles de l'UQO.

Pour activer votre portail étudiant :

1. Allez sur la page de l'UQO à l'adresse : <http://uqo.ca/>
2. Cliquez sur « Liens rapides » dans le coin supérieur droit, cliquez sur « Connexion/Mon compte » dans le rectangle rouge, puis suivez les instructions.

Une fois votre compte activé, vous pourrez facilement accéder à votre portail en cliquant sur « Liens rapides ». N'oubliez pas de cliquer sur « Déconnexion » à la fin de chacune de vos sessions.

Si vous éprouvez des difficultés à activer votre compte utilisateur, vous pouvez communiquer avec le Service des technologies de l'information au numéro suivant : 819 595-3900, poste 2211.

Inscription/choix de cours

Une fois admis à l'Université, vous devez effectuer votre choix de cours chaque trimestre selon les modalités d'inscription et en respectant les dates de début et les dates limites d'inscription prévues au calendrier universitaire. L'inscription peut se faire de trois façons : en ligne, en personne ou par la poste. Les cours théoriques du programme sont offerts selon un cheminement logique. Il est très important de respecter ce cheminement afin d'assurer la progression optimale de vos apprentissages.

Inscription en ligne

L'inscription en ligne est fortement recommandée. Elle est accessible en utilisant les services du portail étudiant sous l'onglet « Mon dossier étudiant » puis « M'inscrire à des cours » pour la session désirée. Pour acquitter les frais d'inscription, cliquez sur l'onglet « Outils pour étudiants » puis « Payer mes frais de scolarité ». Vous avez la possibilité d'effectuer votre paiement en ligne auprès de votre institution financière.

Si vous optez pour un paiement par chèque, vous devez inscrire votre code permanent au dos du chèque (code attribué par le Bureau du registraire que vous trouverez sur votre confirmation d'admission) et poster le tout ou l'apporter au Comptoir étudiant situé au pavillon Alexandre-Taché au 283, boulevard Alexandre-Taché, pièce C-0340. Les délais doivent être respectés afin d'éviter des frais de retard.

Pour plus d'informations : <http://uqo.ca/inscription>

Dans les cas où vous rencontrez des problèmes majeurs lors de votre inscription et après avoir contacté le Service des technologies de l'information pour tenter de trouver une solution, il vous est possible de vous présenter, sur rendez-vous, au bureau de l'agente de soutien administratif à la gestion des études situé au local C-2328 du pavillon Alexandre-Taché ou d'envoyer un courriel à modtravsoc@uqo.ca. Elle pourra vous aider à compléter la démarche, mais vous devez apporter votre carte étudiante. Elle vous dirigera ensuite vers le Comptoir étudiant pour acquitter la facture.

Calendrier universitaire

Le calendrier universitaire contient plusieurs dates importantes que vous devez connaître : date limite d'inscription, de modification sans frais, début et fin du trimestre, semaine d'études, etc. Vous pouvez le consulter en cliquant sur l'onglet « Calendriers universitaires » ou le repérer à l'adresse suivante : <http://uqo.ca/etudiants/etudier-l-uqo/calendriers-universitaires>

Session d'automne 2025	Dates importantes
Début de trimestre	2 septembre 2025
Date limite d'abandon sans mention d'échec	
• Avec remboursement	9 septembre 2025
• Sans remboursement	28 octobre 2025
Semaine d'études	13 au 17 octobre 2025
Fin de trimestre	15 décembre 2025
Réinscription pour la session d'hiver 2026	3 novembre au 15 décembre 2025
Session d'hiver 2026	
Début de trimestre	12 janvier 2026
Date limite d'abandon sans mention d'échec	
• Avec remboursement	19 janvier 2026
• Sans remboursement	5 mars 2026
Semaine d'études	À venir
Fin de trimestre	24 avril 2026

Carte d'identité

La carte d'identité avec photo est obligatoire pour l'accès aux différents services de l'Université. Les personnes étudiantes qui ne sont pas détentrices de cette carte doivent s'en procurer une le plus tôt possible au Bureau du registraire, au pavillon Lucien-Brault, bureau B-0150.

Pour plus d'informations : <http://uqo.ca/etudiants/etudier-l-uqo/carte-d-identite>

Changement d'adresse

Il est très important de tenir votre dossier à jour. Vous devez effectuer les modifications à vos coordonnées personnelles (adresse, téléphone) par l'intermédiaire de votre portail en cliquant sur « Changement d'adresse » sous l'onglet « Dossier étudiant » : <http://uqo.ca/etudiants/dossier-etudiant/changement-d-adresse>

Moodle

Moodle (*Modular Object-Oriented Dynamic Learning Environment*) est une plate-forme d'apprentissages en ligne. Les membres du corps enseignant l'utilisent à différentes fins. Ils y déposent leur plan de cours, des textes à lire ou du matériel pédagogique. Certains l'utilisent pour vous communiquer des informations importantes (changement de local, absence, etc.). Pour y accéder, vous n'avez qu'à ouvrir votre portail puis à cliquer sur « Moodle » qui figure dans la colonne à gauche de votre portail étudiant.

RESSOURCES À VOTRE DISPOSITION

Le Bureau du registraire

Pour de plus amples renseignements sur les programmes de prêts et bourses, l'aide financière, le programme d'aide et de référence aux étudiants, l'orientation, etc., adressez-vous au Bureau du registraire, au pavillon Lucien-Brault, bureau B-0150.

Commis aux comptes à recevoir
Service des finances

819 595-3900, poste 3919
finances@uqo.ca

Pavillon Alexandre-
Taché, pièce C-0340

Regroupement des étudiantes et étudiants en travail social (RÉÉTS)

Le RÉÉTS vise à sensibiliser, informer, organiser et animer des activités parascolaires reliées au travail social. Selon ses statuts et règlements, ses objectifs sont de :

- Représenter les étudiantes et étudiants en travail social à tous les endroits requis;
- Promouvoir et défendre les droits et intérêts des étudiantes et étudiants en travail social de l'UQO;
- Créer des liens entre le milieu universitaire et les milieux de pratique en travail social;
- Favoriser les liens entre les étudiantes et les étudiants en travail social;
- Entretenir des rapports de collaboration avec le module du travail social et le département de travail social, incluant les professeurs et les personnes chargées de cours;

- Entretien et renforcer des liens avec les autres associations étudiantes de l'UQO dans un esprit de collaboration et de solidarité.

Pour vous impliquer ou pour obtenir des informations, prière de communiquer avec le RÉÉTS à l'adresse suivante: reets@uqo.ca

Le Module du travail social

Le Module du travail social regroupe des personnes visant à faciliter l'intégration des nouvelles personnes étudiantes puis à les encourager dans la poursuite de leurs études universitaires en travail social. En collaboration avec le Département de travail social, il coordonne les activités d'enseignement et les relations avec les milieux professionnels et sociaux.

Directrice du module travail social	Célyne Lalande	819 595-3900, poste 2704 celyne.lalande@uqo.ca	C-2328
--	----------------	---	--------

Le conseil de module

Le Conseil de module est une instance administrative au sein de laquelle la population étudiante prend part aux discussions portant sur le programme. Tel que le stipule le Règlement des études de premier cycle, article 2.5.1, il a pour mandat :

- « a) de définir les objectifs des programmes dont il a la responsabilité et de veiller à l'atteinte de ces objectifs;
- b) d'assumer les responsabilités qui lui incombent dans le cadre de la politique d'évaluation des programmes de l'Université;
- c) de voir à ce que les étudiants rattachés au module soient conseillés sur le choix de leurs cours et le rythme de leurs études et à ce que chaque étudiant soit évalué globalement;
- d) de voir à l'application de la politique institutionnelle en matière d'évaluation des enseignements;
- e) d'organiser les activités d'introduction et de synthèse prévues aux programmes dont il a la responsabilité;
- f) d'assurer une liaison avec le milieu professionnel et social concerné par les objectifs des programmes dont il a la responsabilité;
- g) d'établir des modalités d'application des pratiques particulières d'admission et d'organiser l'accueil des nouveaux étudiants;
- h) d'assumer, de concert avec les départements impliqués, un rôle d'animation et de coordination auprès des membres du personnel enseignant œuvrant dans le ou les programmes dont il a la responsabilité (notamment en ce qui concerne les objectifs de formation desdits programmes, les finalités du premier cycle et les modalités pédagogiques propres à en favoriser l'atteinte), et de collaborer avec les départements à la coordination des plans de cours. »

Le Conseil de module est composé de la directrice et de la codirectrice des modules, de professeurs, deux personnes chargées de cours, d'étudiantes et d'étudiants ainsi que de représentants de la communauté. Les personnes étudiantes qui siègent au Conseil de module sont élues

démocratiquement. À chaque rentrée scolaire, un avis d'élection est envoyé par courriel, puis les dates de la période de mise en candidature et du scrutin s'il y a lieu.

L'agente de soutien administratif à la gestion des études

L'agente de soutien administratif à la gestion des études est responsable, entre autres, des cheminements personnalisés, de l'inscription, de l'annulation et de la modification des choix de cours ainsi que de la planification de l'horaire des cours. Elle est la **porte d'entrée** du Module. Vous pouvez lui adresser toutes vos demandes et elle saura vous orienter, si nécessaire. À noter que l'agente au module travaille en alternance (présentiel et télétravail). Veuillez prendre un rendez-vous avec elle en lui adressant un courriel ou en lui laissant un message téléphonique.

Agente de soutien administratif à la gestion des études Baccalauréat et certificat	Julie Parent	819 595-3900, poste 2342 modtravsoc@uqo.ca	C-2328
--	--------------	--	--------

La coordonnatrice de stage

La coordonnatrice de stage met tout en œuvre pour la réalisation du volet pratique du programme. Elle est, entre autres, responsable de la planification, l'organisation, et des communications avec les milieux de stage. Elle vous contactera en vue de la réalisation de vos stages au moment opportun. À noter que la coordonnatrice de stage travaille en alternance (présentiel et télétravail). Veuillez prendre un rendez-vous avec elle en lui adressant un courriel ou en lui laissant un message téléphonique.

Coordonnatrice de stage	Nancy Poirier	819 595-3900, poste 2252 nancy.poirier@uqo.ca	C-2330
--------------------------------	---------------	--	--------

Le Département de travail social

Le Département de travail social est responsable de toute la logistique entourant les ressources enseignantes – professeurs et personnes chargées de cours. Il coopère avec le Module du travail social à l'organisation de l'enseignement des études de premier cycle. La directrice du Département veille entre autres à la qualité des relations entre les professeurs et les personnes chargées de cours et à la qualité de l'enseignement. Elle traite les demandes de révision de notes et d'approbation d'absence aux examens.

Adjointe administrative à la direction	Hiba Mountacir	819 595-3900, poste 2249 deptrsoc@uqo.ca	C-2346
Directrice du département	Sylvie Thibault	819-595-3900, poste 2249 sylvie.thibault@uqo.ca	C-2347

Au campus de Gatineau, le Département de travail social compte neuf professeur.es dont les bureaux sont situés au pavillon Alexandre-Taché. Il est conseillé de prendre rendez-vous par courriel avant de vous présenter à leur bureau.

Bourque, Denis	819 595-3900, poste 2649 denis.bourque@uqo.ca	Spécialisation : Organisation communautaire, CSSS, CLSC et réseau public en santé et services sociaux, rapports communautaires-institutions publiques, développement des communautés et développement territorial.	C-2333
Côté, Denyse	819 595-3900, poste 2268 denyse.cote@uqo.ca	Spécialisation : développement régional, développement communautaire, famille, économie sociale, rapports hommes / femmes.	C-3315
Côté, Isabel	819 595-3900, poste 2334 isabel.cote@uqo.ca	Spécialisation : Communautés LGBTQ+, diversité familiale, procréation assistée, analyse féministe, intervention et santé mentale.	C-2340
Devault, Annie	819 595-3900, poste 2642 annie.devault@uqo.ca	Spécialisation : prévention et promotion de la santé et du bien-être, enfance et famille, parentalité en contexte de vulnérabilité, intervention auprès des familles, savoir-être et pratique d'intervention, supervision clinique, pleine conscience et intervention et pratique de la pleine conscience chez les enfants.	C-2343
Foisy, Dominic	819 595-3900, poste 2366 dominic.foisy@uqo.ca	Spécialisation : Organisation communautaire, CISSS et CLSC, participation citoyenne.	C-2303
Lalande, Célyne Directrice du module pour Gatineau	819 595-3900, poste 2704 celyne.lalande@uqo.ca	Spécialisation : Intervention sociojudiciaire, collaboration interprofessionnelle et intersectorielle, violence conjugale et intrafamiliale et évaluation de programme.	C-2328
Larocque, Emmanuelle	819 595-3900, poste 1065 emmanuelle.larocque@uqo.ca	Spécialisation : Santé mentale critique, travail écosocial, intervention intégrative et holistique, intervention par le sport et par/avec la nature, approche collaborative et de proximité.	C-2311
Pagé, Geneviève	819 595-3900, poste 2849 genevieve.page@uqo.ca	Spécialisation : adoption, protection de la jeunesse, famille, parenté et parentalité, pratiques d'intervention	C-2313

		auprès des enfants et des familles, méthodologie de recherche.	
St-Amour, Nathalie	819 595-3900, poste 2255 nathalie.st-amour@uqo.ca	Spécialisation : transformation de l'État social, élaboration de politiques publiques, politiques sociales, politiques familiales, conciliation famille-emploi, évolution des pratiques en travail social, politiques de lutte à la pauvreté, justice environnementale.	C-2309

Au campus de Saint-Jérôme, le Département de travail social compte huit professeur.es.

Aubry, François	450 530-7616, poste francois.aubry@uqo.ca	Spécialisation : Analyse des pratiques et problématiques professionnelles des métiers de la santé et des services sociaux, analyse de l'organisation du travail en CISSS, CIUSSS et en CHSLD, santé et sécurité au travail et collaboration interprofessionnelle.	N-224
Boulebsol, Carole	450 530-7616, poste 4445 carole.boulebsol@uqo.ca	Spécialisation : Recherche qualitative, recherche partenariale, santé mentale, violence basée sur le genre, travail social de groupe, migration, approche féministe.	N-210
Chammas, Grace Directrice du module pour Saint-Jérôme	450 530-7616, poste 4130 grace.chammas@uqo.ca	Spécialisation : Intervention psychosociale; pratiques institutionnelles et droits humains; mécanismes d'exclusion; immigration et services sociaux.	N-226
Chénard, Josée	450 530-7616, poste 4028 josee.chenard@uqo.ca	Spécialisation : Intervention psychosociale auprès des individus, des couples et des familles; maladie chronique pédiatrique et soins palliatifs; continuité de soins; soins à domicile; processus décisionnels.	N-216
Grenier, Josée	450 530-7616, poste 4029 josee.grenier@uqo.ca	Spécialisation : Intervention psychosociale; formation pratique; réseau public en santé et services sociaux; santé; éthique; gérontologie.	N-220
Marchand, Isabelle	450 530-7616, poste 4065 isabelle.marchand@uqo.ca	Spécialisation : Organisation communautaire/intervention collective, participation sociale et citoyenneté, recherche qualitative, vieillissement et parcours de vie et	N-212

		approches féministes, intersectionnelles et rapports de sexe/genre.	
Pelland, Danielle	450 530-7616, poste 4320 danielle.pelland@uqo.ca	Spécialisation : Intervention psychosociale en santé mentale, stigmatisation, désaffiliation, violences structurelles, judiciarisation des problèmes sociaux.	
Thibault, Sylvie	450 530-7616, poste 2263 sylvie.thibault@uqo.ca	Spécialisation : diversité sexuelle, violence conjugale, violence faite aux femmes, analyse féministe et intervention, théories des représentations sociales, intervention psychosociale.	N-230

Les personnes chargées de cours enseignent aussi plusieurs cours. Elles n'ont pas de bureau fixe à l'Université. Il est donc conseillé de communiquer avec elles par courriel en premier lieu. Elles vous donneront rendez-vous si nécessaire.

Le Service de la bibliothèque

La bibliothèque est située au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché, local B-1220.

Documentaliste attirée au travail social	Emanuela Chiriac	819 595-3900, poste 1799	B-1223
		emanuela.chiriac@uqo.ca	

Collections

En bibliothèque sont disponibles : livres, monographies, documents audiovisuels et périodiques imprimés, rapports de recherche, thèses et mémoires imprimés.

Vous pouvez accéder aux ressources électroniques en consultant le lien suivant : <http://uqo.ca/biblio/ressources-electroniques>. Vous y trouverez des encyclopédies, des dictionnaires, des bases de données (contenant des références à des articles de périodiques, rapports de recherche, thèses et mémoires, etc.). Plusieurs textes sont accessibles en version intégrale. Les ressources électroniques sont accessibles d'un poste de travail hors campus, par exemple de la maison. **Votre code d'utilisateur et votre mot de passe seront nécessaires.** En cas de difficulté, consultez le lien suivant : <http://uqo.ca/biblio/utiliser-le-catalogue-ressources-electroniques>.

Renouvellement

Le renouvellement de vos prêts s'effectue en ligne dans votre dossier d'utilisateur de la bibliothèque. Pour ce faire, cliquez sur « Dossier d'emprunteur » situé au bas de la page Internet de la bibliothèque. Vous devez vous identifier au moyen de votre numéro d'utilisateur, qui est écrit sous le code zébré de votre carte étudiante, et de votre mot de passe (par défaut, votre mot de passe est votre code permanent. Vous pouvez le modifier en vous présentant au comptoir de la bibliothèque).

Prêt entre bibliothèques (PEB)

Le PEB permet d'avoir accès à des documents qui ne sont pas disponibles dans les collections de l'UQO en les empruntant à d'autres bibliothèques. **La demande de PEB se fait par l'entremise d'un formulaire électronique à partir de l'Outil de découverte.** Il suffit de cliquer sur le bouton « PEB » dans l'écran de recherche. Vous pouvez consulter la procédure en copiant l'adresse suivante dans la barre d'adresse : <http://uqo.ca/biblio/pre-entre-bibliotheques-peb>.

Laboratoires informatiques

Des laboratoires informatiques sont disponibles au pavillon Alexandre-Taché, au 1^{er} étage, près de la bibliothèque. Pour plus d'informations : <http://uqo.ca/sti/etudiants/laboratoires>.

Le programme d'aide et de référence (PARÉÉ)

L'UQO met à la disposition de la population étudiante un programme d'aide et de référence dans le but d'offrir un service d'aide professionnelle à celles qui vivent des difficultés ponctuelles et temporaires ayant un impact sur leur vie personnelle et universitaire. Pour plus d'informations, veuillez cliquer sur « Programme d'aide et de référence » dans la colonne « Services aux étudiants » sous l'onglet « Étudiants actuels » de votre portail : <http://uqo.ca/etudiants/programme-daide-et-de-reference-paree>

SERVICE AUX ÉTUDIANTS EN SITUATION DE HANDICAP (SESH)

Le Service aux étudiants en situation de handicap (SESH) est un programme visant à soutenir la clientèle étudiante qui présente une déficience quelconque (ex. déficience physique, sensorielle, neurologique, un trouble d'apprentissage ou un problème de santé mentale). Des mesures d'accommodement pourraient être mises en place afin de faciliter la réussite d'études universitaires. Pour en bénéficier ou simplement obtenir des informations supplémentaires, cliquez sur « Soutien en situation de handicap » dans la colonne « Services aux étudiants » sous l'onglet « Étudiants actuels » de votre portail : <http://uqo.ca/handicap>

Service aux étudiants en situation de handicap (SESH)

819 595-3900, poste 1685
examen.sae@uqo.ca

Pavillon Lucien-Brault, pièce B-0170

CENTRE D'AIDE EN FRANÇAIS ÉCRIT (CAFÉ)

Le Centre d'aide en français écrit (CAFÉ) est un centre qui accueille les personnes étudiantes ayant des connaissances de base en français écrit et désirant approfondir leurs compétences dans ce domaine. Il offre des ateliers de grammaire, du monitorat ainsi que des consultations libres en français écrit. Pour des informations supplémentaires, consultez le lien suivant : <http://uqo.ca/cafe>

CAFÉ

cafegat@uqo.ca

Pavillon Alexandre-Taché, pièce A-0103

RÉPERTOIRE DES BOURSES ÉTUDIANTES

Le Module du travail social encourage les étudiantes et étudiants à postuler pour obtenir de l'aide financière ou des bourses de mérite académique. Ces financements sont toujours profitables, car ils ajoutent à la qualité et au prestige de votre dossier.

Vous pouvez obtenir des informations supplémentaires sous l'onglet « Financer vos études » dans votre portail.

LES PROGRAMMES DU DÉPARTEMENT DE TRAVAIL SOCIAL

Le certificat en travail social (4155)

Caractéristiques de la formation

Le certificat en travail social permet d'identifier, de comprendre et d'analyser les principales dimensions associées aux problèmes sociaux. Les admissions à ce programme se font une fois par année, soit au trimestre d'automne. À Gatineau, ce programme est offert à temps complet et à temps partiel. Dans les deux cas, le programme est contingenté à 10 personnes étudiantes pour chacun des régimes (temps complet et temps partiel). Pour connaître les objectifs du programme, les conditions d'admission, le plan de formation et la description de chacun des cours, consulter l'adresse suivante : <http://etudier.uqo.ca/programmes/4155>.

30 crédits équivalent à 10 cours :
6 cours obligatoires
4 cours optionnels

Le baccalauréat en travail social (7798)

Caractéristiques de la formation

Le baccalauréat en travail social offre une formation de base en travail social. Il vise entre autres à former des intervenants soucieux et capables de faire une analyse critique, d'élaborer et de mettre en œuvre des interventions individuelles, de groupe et communautaires efficaces dans une perspective de changement social. Ce programme est reconnu par l'Association canadienne pour la formation en travail social (ACFTS) et par l'Ordre des travailleurs sociaux et des thérapeutes conjugaux et familiaux du Québec (OTSTCFQ).

Les admissions à ce programme se font une fois par année, soit au trimestre d'automne. Au campus de Gatineau, le nombre d'inscrits à temps complet est contingenté à 50 personnes étudiantes et celui à temps partiel est contingenté à 10 personnes étudiantes. Vous pouvez obtenir plus d'informations

à propos des conditions d'admission, du plan de formation et de la description des cours en consultant le : <http://etudier.uqo.ca/programmes/7798>.

Le programme de baccalauréat en travail social est composé de 90 crédits universitaires.

90 crédits équivalent à 27 cours :
23 cours obligatoires, dont 2 stages
3 cours optionnels
1 cours d'enrichissement

Le cheminement régulier à temps complet (3 ans) est présenté en annexe, ainsi que la planification de l'offre de cours optionnels.

Reconnaissance des acquis

Selon l'article 6 du Règlement des études de premier cycle de l'UQO, la **reconnaissance des acquis** repose sur le principe qu'une personne étudiante peut se soustraire de l'obligation de suivre des cours conduisant à une formation ou à des connaissances qu'elle possède déjà au moment de sa première inscription au programme. Pour connaître les conditions à respecter et la démarche à suivre, nous vous invitons à cliquer sur « Reconnaissance des acquis » du menu « Études à l'UQO » sous l'onglet « Futurs étudiants premier cycle » dans votre portail. **Notez que vous devez obligatoirement faire cette démarche avant la fin de votre premier trimestre d'inscription au programme.** Vous trouverez toutes les informations à l'adresse suivante : <http://uqo.ca/etudiants/admission/reconnaissance-des-acquis>.

Le module du travail social prévoit la reconnaissance d'un certain nombre de crédits pour les étudiantes et étudiants titulaires d'un diplôme d'études collégiales de technique en travail social ou de technique en éducation spécialisée émis par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur. Pour connaître les conditions à respecter et les cours ciblés, cliquez sur « Reconnaissance d'acquis » dans la rubrique « Étudiants actuels » de la page du Module du travail social : <http://uqo.ca/module-du-travail-social/reconnaissance-des-acquis>. Vous pouvez également communiquer avec l'agente de soutien administratif à la gestion des études, pour le campus de Gatineau du module du travail social.

Reconnaissance de la formation collégiale professionnelle pour les personnes détentrices d'un DEC en travail social du Québec (version 388.Ao du programme du ministère de l'Enseignement supérieur)

Conditions pour l'obtention d'équivalences :

Pour bénéficier de la pleine reconnaissance de la formation collégiale professionnelle, l'étudiant doit **respecter toutes les conditions suivantes :**

- Détenir un diplôme collégial en techniques de travail social (programme 388.Ao du Québec, d'une durée de 3 ans ou de 6 trimestres);
- Avoir obtenu ce diplôme au cours des 5 années précédant la demande d'admission au programme universitaire;
- Avoir conservé une cote R égale ou supérieure à 25 au niveau collégial (dans le cas où celle-ci est inférieure à 25, et égale ou supérieure à 24, la demande sera analysée au cas par cas, par la direction du programme) ;
- Avoir obtenu des notes égales ou supérieures à 75 % dans les cours de la formation spécifique au travail social et les stages ;
- Être admis.e au baccalauréat en travail social.

Cours reconnus :

- SOC1233 – Problèmes sociaux et mouvements sociaux
- TSO1003 - Introduction au travail social
- TSO2443 – Théories et pratiques de l'intervention en TS auprès des personnes
- TSO5004 - Observations, interventions et analyses des milieux et des pratiques en travail social
- TSO4173 – Intervention familiale
- TSO2483 - Introduction au travail social de groupe

Reconnaissance de la formation collégiale professionnelle et technique pour les personnes détentrices de DEC en travail social (programme de l'Ontario)

Pour bénéficier de la pleine reconnaissance de la formation collégiale professionnelle et technique, l'étudiant.e doit **respecter toutes les conditions suivantes** :

- Détenir un diplôme collégial de technique de travail social (programme de l'Ontario, d'une durée de 3 ans ou de 6 trimestres) ;
- Avoir obtenu ce diplôme au cours des 5 années précédant la demande d'admission au programme universitaire;
- Avoir conservé une moyenne globale égale ou supérieure à 75% au niveau collégial (dans le cas où celle-ci est inférieure à 75%, et égale ou supérieure à 70%, la demande sera analysée au cas par cas, par la direction du programme) ;
- Avoir obtenu des notes égales ou supérieures à 75 % dans les cours de la formation spécifique au travail social et les stages ;
- Être admis.e au baccalauréat en travail social.

Cours reconnus :

- SOC1243 – Pauvreté : processus, impacts et changements
- TSO1003 - Introduction au travail social
- TSO5004 - Observations, interventions et analyses des milieux et des pratiques en travail social
- TSO1004 – Intervenir en milieu communautaire (cours optionnel)
- TSO2483 - Introduction au travail social de groupe

Reconnaissance de la formation collégiale professionnelle pour les étudiants détenteurs d'un DEC en éducation spécialisée (programme de 3 ans)

Conditions pour l'obtention d'équivalences automatiques :

Pour bénéficier de la pleine reconnaissance de la formation collégiale professionnelle, l'étudiant doit **respecter toutes les conditions suivantes** :

- Détenir un diplôme collégial de technique en éducation spécialisée (programme du Québec ou de l'Ontario, d'une durée de 3 ans ou de 6 trimestres) ;
- Avoir conservé une cote R égale ou supérieure à 25 au niveau collégial (dans le cas où celle-ci est inférieure à 25, et égale ou supérieure à 24, la demande sera analysée au cas par cas, par la direction du programme) ;
- Avoir obtenu ce diplôme au cours des 5 années précédant la demande d'admission au programme universitaire;
- Avoir obtenu des notes égales ou supérieures à 75 % dans les cours de la formation spécifique en éducation spécialisée et les stages ;
- Être admis.e au baccalauréat en travail social.

Cours reconnus :

- TSO5004 - Observations, interventions et analyses des milieux et des pratiques en travail social

Examen obligatoire

Liste des cours pour lesquels un examen pourrait être requis dans la perspective d'une équivalence sur la base de l'expérience professionnelle:

- TSO2433 - Savoir être et pratique réflexive
- TSO2453 - Théories et pratiques de l'intervention collective
- TSO2443 - Théories et pratiques de l'intervention en travail social auprès des personnes
- TSO2493 - Nouveaux risques sociaux et protection sociale
- SOC1233 - Rapports de genre et sociétés
- SOC1253 - Nouvelles réalités familiales
- TSO4173 - Intervention familiale
- SOC2663 - Diversité culturelle et intervention sociale
- SME1143 - Santé mentale

Adopté en Conseil de module le 18 juin 2015 / Amendé en Conseil de module le 14 février 2020

Validation des acquis pour TSO1001

Les étudiantes et les étudiants au baccalauréat en travail social qui ont une expérience universitaire antérieure à leur admission au programme peuvent se faire reconnaître le cours TSO1001 - *Préparation au travail intellectuel en travail social* par le biais d'une demande de validation des acquis (art. 6.8.2, Règlement des études de premier cycle).

Conditions à remplir pour se prévaloir de cette validation des acquis :

- Avoir cumulé au moins 24 crédits universitaires réussis avant l'admission au programme de baccalauréat en travail social;
- Être admis au baccalauréat en travail social.

Étant donné l'impact que cela aura sur votre premier trimestre, il est primordial que vous en fassiez la demande le plus rapidement possible en retournant par courriel le formulaire que vous trouverez en pièce jointe avec votre relevé de notes (des frais de 50\$ s'appliqueront ultérieurement). VOUS N'AUREZ PAS D'EXAMEN À FAIRE. Vous n'avez qu'à remplir les deux premiers blocs et signer.

Les demandes de validation des acquis doivent être présentées au plus tard à la fin du premier trimestre d'inscription au programme (art. 6.10.1, Règlement des études de premier cycle).

Agente de soutien

administratif à la gestion des études

Julie Parent

819 595-3900, poste 2342

C-2328

modtravsoc@uqo.ca

Stages

Vous réaliserez deux stages au cours de votre formation au baccalauréat. Ces deux stages, prévus en troisième année, s'étendent sur une année et se déroulent dans le même milieu. Le territoire principal de l'UQO est celui de l'Outaouais. Des stages dans un milieu d'intervention à Ottawa sont possibles pour les étudiantes et étudiants qui sont parfaitement bilingues. Pour les étudiantes et étudiants qui ne sont pas originaires de la région de l'Outaouais, il est possible d'envisager de réaliser leurs stages dans leur région d'appartenance. Dans le cas où une étudiante ou un étudiant réalise ses stages dans une autre région que l'Outaouais ou Ottawa, elle/il doit suivre ses séminaires de stages, ses cours concomitants aux stages et tout autre cours suivi en même temps que les stages à son campus d'appartenance. Considérant certaines contraintes, les étudiantes et les étudiants doivent démontrer de l'ouverture et de la flexibilité quant au milieu de stage (milieu, distance géographique) puisque l'UQO ne peut s'engager à garantir des milieux de stage à l'extérieur de l'Outaouais (en révision).

Le processus, les règles et les modalités de réalisation des stages seront présentés à l'occasion d'une rencontre de groupe à laquelle seront invitées toutes les personnes étudiantes au moment opportun. Pendant la session d'hiver précédant le début de votre premier stage, la coordonnatrice rencontrera individuellement chacune des personnes étudiantes afin d'évaluer leurs besoins, leurs intérêts et les possibilités afin d'amorcer le processus de placement en stage. Pour réaliser son stage 1 (TSO5007 Stage 1 – Intégration de la pratique du travail social – 315 heures), l'étudiante ou l'étudiant doit avoir réussi au préalable les 43 crédits suivants, incluant les équivalences octroyées, à moins d'entente particulière avec la direction du module du travail social :

TSO1003 - Introduction au travail social

TSO2423 - Fondements théoriques du travail social

TSO2433 - Savoir être et pratique réflexive

SOC1223 - Problèmes sociaux et mouvements sociaux

TSO2443 - Théories et pratiques de l'intervention en travail social auprès des personnes

SME1143 - Santé mentale

SOC1243 - Pauvreté : processus, impacts et changements

TSO5004 - Observations, interventions et analyses des milieux et des pratiques en travail social

OU

TSO5014 - Observations, interventions et analyses des milieux et des pratiques en travail social

TSO2453 - Théories et pratiques de l'intervention collective

SOC2663 - Diversité culturelle et intervention

TSO2463 - Processus d'intervention en travail social auprès des personnes

TSO2473 - Méthodologie de l'intervention collective

TSO2483 - Introduction au travail social de groupe

TSO2493 - Nouveaux risques sociaux et protection sociale

Les personnes étudiantes doivent également avoir conservé une moyenne de 2,3 (sur 4,3), ce qui équivaut à C+. De plus, elles doivent satisfaire à l'exigence de la maîtrise du français avant le début du stage. Si une personne étudiante n'a pas la moyenne nécessaire, une rencontre sera demandée avec le comité de la formation pratique du campus concerné. Elle pourrait alors se voir refuser la réalisation de ses stages jusqu'à ce que sa moyenne soit égale ou supérieure à 2,3/4,3. Lors de telles situations, le comité de formation pratique offrira un plan d'accompagnement en vue de soutenir l'étudiante ou l'étudiant dans son cheminement.

Pour réaliser son stage 2 (TSO5009 Stage 2 – Consolidation de la pratique du travail social – 420 heures), l'étudiante ou l'étudiant doit avoir, au préalable, réussi le stage 1 (TSO5007) et avoir conservé une moyenne de 2,3, ce qui équivaut à C+.

Les deux cours suivants doivent être suivis en même temps que le stage 1 et 2 respectivement :

Stage 1 - TSO 2503 – Déontologie, éthique et délibération en travail social

Stage 2 - TSO 2523 – Collaboration, négociation et communication interprofessionnelles

Un guide complet concernant les stages sera prochainement disponible en ligne.

Stages internationaux

Le programme de baccalauréat en travail social offre la possibilité aux personnes étudiantes de réaliser leur stage 2 à l'international. Les pays offerts seront ceux avec lesquels nous aurons eu au

préalable une convention de stage dûment signée, soit interuniversitaire ou avec certains milieux de stage. Les étudiantes et les étudiants doivent répondre à certains critères et doivent participer à un processus de sélection. Pour plus d'informations, consultez la coordonnatrice de stage, Nancy Poirier : 819 595-3900 poste 2252 ou nancy.poirier@uqo.ca.

Le programme court de deuxième cycle en gestion et développement communautaires (0541)

Caractéristiques de la formation

Le programme court de deuxième cycle en gestion et développement communautaires vise à répondre aux besoins de formation avancée des gestionnaires et des intervenants qui possèdent une formation universitaire et une expérience significative dans le milieu communautaire. Pour en savoir davantage sur le régime d'admission, les conditions d'admission, le plan de formation et les objectifs de chacun des cours, consulter le lien suivant : <http://etudier.uqo.ca/programmes/0541>

Le programme de Maîtrise en travail social (3563 ou 3763)

Le Département de travail social offre deux profils à son programme de maîtrise : un profil avec stage et un profil avec mémoire. Dans les deux cas, la maîtrise vise à rendre des travailleurs sociaux capables d'allier pratique et recherche. Une pédagogie interactive fournit aux personnes étudiantes un encadrement leur permettant de systématiser et de questionner leur expérience de l'intervention sociale et d'explorer des pratiques novatrices. Pour en connaître davantage sur le régime d'étude, les conditions d'admission, le plan de formation et le contenu de chacun des cours, nous vous invitons à vous rendre à la page : <http://etudier.uqo.ca/programmes/3563.html> (profil stage) ou <http://etudier.uqo.ca/programmes/3763.html> (profil mémoire).

CONSEILS D'USAGE

- Il est fortement recommandé de respecter le cheminement académique proposé par l'agente de soutien administratif à la gestion des études afin d'éviter les conflits d'horaire de cours et les retards dans votre parcours académique.
- Évidemment, il est possible de modifier ce cheminement. Pour ce faire, vous devez obligatoirement communiquer avec l'agente de soutien administratif à la gestion des études, car certains cours ne sont pas disponibles à toutes les sessions ou ont des préalables à respecter. Un non-respect de cette consigne pourrait entraîner un retard dans votre parcours académique.
- En tout temps, vous devez utiliser votre adresse courriel UQO pour communiquer avec les membres du personnel. De plus, une preuve écrite est nécessaire pour toute demande relative à une modification d'inscription, de contrat de stage, etc. Enfin, vous êtes responsable de vérifier vos courriels sur votre adresse UQO régulièrement pour vous tenir à jour.

POLITIQUES DÉPARTEMENTALES

Qualité du français

La langue est un puissant véhicule de transmission de la pensée. Elle conditionne même la qualité de l'exercice professionnel des travailleurs sociaux. Par conséquent, les professeurs et les personnes chargées de cours du Département de travail social se préoccupent de la qualité du français écrit. Ils se sont dotés d'une politique qui stipule que 20% de la note de chaque production écrite est attribué à la qualité du français, peu importe le programme.

La politique du français écrit est opérationnalisée comme suit pour les travaux :

Moyenne d'erreurs par page		Points à soustraire (en %)
À partir de...	... jusqu'à...	
	Moins de ½ erreur par page	Aucun point à soustraire
½ erreur par page	Moins d'une erreur par page	-2,5%
1 erreur par page	Moins de 2 erreurs par page	-5%
2 erreurs par page	Moins de 3 erreurs par page	-10%
3 erreurs par page	Moins de 4 erreurs par page	-15%
4 erreurs par page		-20%

La politique du français écrit est opérationnalisée comme suit pour les examens en classe :

Moyenne d'erreurs par page		Points à soustraire (en %)
À partir de...	... jusqu'à...	
	Moins de 1 erreur par page	Aucun point à soustraire
1 erreur par page	Moins de 2 erreurs par page	-2,5%
2 erreurs par page	Moins de 3 erreurs par page	-5%
3 erreurs par page	Moins de 4 erreurs par page	-10%
4 erreurs par page	Moins de 5 erreurs par page	-15%
5 erreurs par page		-20%

Par erreur, on entend l'orthographe, la grammaire, la syntaxe, la ponctuation, le vocabulaire, etc.

Évaluation des apprentissages

Adoptée par l'assemblée départementale le 4 mai 2015 (résolution UQO-DTS-848)

Modifiée le 5 octobre 2015 (résolution UQO-DTS-871) et le 30 mai 2016 (résolution UQO-DTS-931)

L'évaluation s'effectue à l'aide d'un minimum de deux évaluations n'excédant pas 50 % chacune (article 10.1 du Règlement des études de premier cycle).

L'évaluation de la participation en classe est exceptionnelle et devrait se justifier en fonction de la nature du cours (p.ex. laboratoires, cours où des activités d'interaction qui sont indispensables à

l'atteinte des objectifs du cours). Après entente avec la direction du département, l'évaluation de la participation doit être clairement indiquée dans le plan de cours et ne doit pas compter pour plus de 10 % de la note.

La présence au cours ne peut révéler le niveau d'apprentissage et de formation d'une étudiante ou d'un étudiant et ne peut donc pas faire l'objet d'une évaluation.

L'évaluation est accompagnée de commentaires de la ressource enseignante.

Les notes attribuées aux travaux d'équipe ne peuvent pas compter pour plus de 30 % de la note finale de l'étudiante ou de l'étudiant à moins d'une entente particulière avec la direction du département.

Des points sont retranchés lors de la correction si l'étudiante ou l'étudiant ne respecte pas les normes de présentation des références telles que présentées par Provost et al. (2010).

Politique concernant la remise des travaux

Adoptée par l'assemblée départementale le 4 mai 2015 (résolution UQO-DTS-847)

Dans certains cours, un ou plusieurs travaux, individuels ou de groupe, peuvent être exigés comme modalités d'évaluation des apprentissages. Il est important de respecter les dates de remise des travaux prévues au plan de cours afin d'éviter toute pénalité sur la note accordée aux travaux. Au Département de travail social, les retards dans la remise de travaux seront gérés de la manière suivante :

- Retrait de 10% sur la note finale du travail pour chaque jour calendrier de retard
- Après 3 jours de retard, le travail peut être refusé et la note de 0 est accordée à l'étudiant

Aucun travail ne doit être remis après la date de fin de session prévue au calendrier universitaire. Un délai dans les saisies des notes entraîne un retard dans l'émission des diplômes et cause des problèmes dans la gestion des dossiers d'étudiants.

L'Université ne s'engage pas à retourner aux étudiantes et étudiants les travaux effectués par ces derniers-ères, dans le cadre des études poursuivies dans son établissement. Il est de la responsabilité de l'étudiante ou l'étudiant de récupérer son travail (*Règlement des études de premier cycle, article 11.2*).

La copie originale sera remise à l'étudiante ou à l'étudiant seulement après la date officielle de demande de révision de note.

Un travail ayant fait l'objet d'une évaluation dans un cours, ne peut être présenté dans le cadre d'un autre cours. Toute reproduction intégrale d'une partie ou d'un tout provenant de travaux antérieurs ou de volumes de référence est considérée comme un plagiat, à l'exception de citations qui identifient clairement l'auteur et la source de provenance des contenus.

En plus de la politique départementale, il faut savoir que le professeur ou la personne chargée de cours est responsable de conserver les travaux des étudiantes et étudiants et de leur remettre le cas échéant. Toutefois, comme stipulé à l'article 11.1 du Règlement des études de premier cycle, les examens demeurent la propriété de l'Université tel que prévu au calendrier de conservation des documents. Ceux-ci peuvent être consultés sur place afin d'en prendre connaissance et d'obtenir le résultat de l'évaluation. La ressource enseignante doit déterminer en classe les modalités de récupération des travaux. Par exemple, elle pourrait fixer une période pendant laquelle les étudiantes et les étudiants peuvent les récupérer ou encore elle pourrait les aviser qu'elle ne remettra que les travaux qui auront été rendus avec une enveloppe de retour affranchie et pré adressée. Les travaux non réclamés après une période de deux mois suivant la fin d'un trimestre, soit la période qui correspond au délai accordé pour une demande de révision de note, peuvent être détruits.

Présentation des travaux écrits

Selon les **Règles concernant les normes de présentation des travaux** adoptées par le département de travail social (voir le document en suivant ce lien : <https://uqo.ca/docs/43392>), **les travaux des étudiant.es doivent respecter les normes de l'American psychological association: The publication manual of the APA, 7e édition, 2020 en français.**

À cet effet, les étudiant.es pourront utiliser le guide développé par l'UDM accessible sur leur site Web à l'adresse suivante : <https://bib.umontreal.ca/citer/styles-bibliographiques/apa>.

LES RÈGLEMENTS (RÉGIMES D'ÉTUDES DE PREMIER CYCLE, EN BREF)

Trimestre

Le trimestre est une période pendant laquelle l'Université poursuit des activités d'enseignement et celles qui leur sont reliées. L'année universitaire se divise en trois trimestres : été, automne et hiver. Les trimestres d'automne et d'hiver comportent au minimum 72 jours ouvrables répartis sur une période de 15 semaines comprenant la semaine d'études. Les activités du trimestre d'été sont le plus souvent offertes selon un horaire intensif (mai - juin).

Année universitaire et semaine d'études

L'expression « année universitaire » désigne l'année commençant par le trimestre d'été en mai et se poursuivant par les trimestres d'automne et d'hiver débutant respectivement en septembre et en janvier. La semaine d'études est une semaine de formation universitaire pendant laquelle il n'y a pas d'activités d'enseignement. Notez qu'il n'y a pas de semaine d'études pour les cours à horaire intensif.

Études à temps complet et à temps partiel

La charge normale d'études pour une étudiante ou un étudiant à temps complet est de 15 crédits par trimestre d'inscription. Cependant, une personne étudiante est considérée à temps complet si elle est inscrite à un nombre de cours totalisant un minimum de 12 crédits par trimestre (4 cours).

L'inscription à un nombre de cours totalisant moins de 12 crédits par trimestre situe la personne dans un régime d'inscription à temps partiel.

À noter que l'étudiante ou l'étudiant qui reçoit une aide financière du programme de prêts et bourses du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur doit être inscrit à temps complet ou être réputé inscrit à temps complet : <http://www.mesrs.gouv.qc.ca/aide-financiere-aux-etudes/programme-de-prets-et-bourses/>. Pour quelque raison que ce soit, si le cheminement d'une étudiante ou d'un étudiant diffère du cheminement régulier à temps complet tel qu'il est prévu, alors le Module du travail social ne peut pas lui garantir la possibilité d'être inscrite ou inscrit à temps complet à tous les trimestres d'étude.

Modalités d'inscription, de modification d'inscription et d'abandon de cours

Dans les programmes de premier cycle du Département de travail social, il existe des **cours à horaire régulier** (c.-à-d. 3h de cours par semaine pendant 15 semaines) et des **cours à horaire condensé** (donnés sur une période inférieure à 15 semaines; généralement les cours de la session d'été). Les cours laboratoires (TSO5004, TSO5014) et les stages (TSO5007 et TSO5009) sont considérés comme des **cours intensifs**.

Pour s'inscrire à ses cours, l'étudiante ou l'étudiant doit respecter les dates de début et de fin de la période d'inscription ou de réinscription d'un trimestre donné qui sont prévues au calendrier universitaire, sans quoi des frais peuvent s'appliquer.

Une **modification d'inscription** est l'acte par lequel un ou plusieurs changements sont apportés à la liste des cours auxquels la personne étudiante est inscrite à un trimestre donné. Ces changements peuvent être soit l'abandon ou l'ajout d'un ou plusieurs cours, soit le changement de groupe.

L'**abandon de cours avec remboursement** doit se faire à l'intérieur de la période prévue à cette fin au calendrier universitaire et n'apparaît pas sur le relevé de notes. Pour les cours à horaire régulier, la modification d'inscription s'étend du début du trimestre jusqu'à la date fixée par le calendrier universitaire, soit généralement la sixième journée ouvrable après le début du trimestre. Dans le cas d'une inscription à un cours intensif, la demande de modification doit être autorisée avant le début du cours du trimestre donné. L'abandon d'un cours peut se faire :

- 1- En ligne (voir section inscription);
- 2- Par un courriel à l'agente de soutien administratif à la gestion des études en indiquant le sigle, le titre et le groupe du cours ainsi que votre Code permanent et votre demande;
- 3- En personne au local C-2328, auprès de l'agente de soutien administratif à la gestion des études.

En vertu de l'article 4.2.3 du Règlement des études de premier cycle, la date limite d'**abandon sans mention d'échec** au dossier universitaire pour les cours à horaire régulier correspond à la trente-sixième (36^e) journée ouvrable après le début des cours ou l'équivalent. En ce qui a trait aux cours à horaire condensé, cette date limite correspond à la moitié du nombre de jours ouvrables pendant

lesquels ces cours sont offerts. Pour les cours intensifs, aucun abandon sans mention d'échec n'est autorisé, et ce, dès que le trimestre est commencé.

Pour connaître les dates exactes d'inscription, de réinscription, de modification d'inscription ou d'abandon, vous êtes priés de vous référer au calendrier universitaire de l'année en cours à l'adresse suivante : <https://uqo.ca/etudiants/calendriers-universitaires>

L'abandon de cours sans remboursement et sans mention d'échec au dossier universitaire doit être signifié par écrit par l'étudiante ou l'étudiant avant la date prévue à cette fin au calendrier universitaire et est indiqué sur le relevé de notes par la lettre « X ». Dans les autres cas, la lettre « E » est utilisée. Le nombre d'abandons autorisés sans remboursement ni mention d'échec est limité à 6 cours dans un programme de baccalauréat et à 3 cours dans un programme de certificat.

LES COURS

Types de cours

- **Obligatoire** : cours du programme exigé de tout étudiante ou étudiant.
- **Optionnel** : cours du programme offert au choix de l'étudiante ou de l'étudiant parmi un ensemble prédéterminé. Le programme de baccalauréat en travail social comprend 16 cours optionnels. Chaque trimestre, excluant le trimestre d'été, un choix de deux (2) cours optionnels est offert. À l'été, un ou deux cours optionnels sont offerts en fonction de la demande. Il est de la responsabilité de l'étudiante ou de l'étudiant de s'informer de la planification de l'offre de cours optionnels auprès de l'agente de soutien administratif à la gestion des études afin de savoir à quel moment les cours seront à l'horaire.
- **Enrichissement** : tout cours de premier cycle offert par l'UQO et qui ne fait pas partie du programme de baccalauréat en travail social. Exceptionnellement et avec l'accord de la direction du Module, une étudiante ou un étudiant peut suivre un cours d'enrichissement hors établissement.

Cours préalable

Un cours préalable est un cours dont les éléments doivent avoir été assimilés par la personne étudiante pour que celle-ci soit en mesure d'aborder les éléments d'un autre cours. Il doit nécessairement avoir été suivi avec succès ou avoir fait l'objet d'équivalence avant l'inscription au cours suivant. Il apparaît entre parenthèses à la fin du titre de certains cours.

Crédit

Un crédit est une unité qui permet d'attribuer une valeur numérique à la charge de travail requise pour atteindre les objectifs particuliers des cours. Un cours de 3 crédits correspond normalement à 45 heures de formation planifiées et encadrées, selon des formules pédagogiques variées et adaptées aux exigences du cours, auxquelles s'ajoutent au moins 90 heures de travail personnel. Ainsi, un cours

représente approximativement neuf heures d'investissement par semaine (trimestre de 15 semaines). Le trimestre d'été est condensé à sept semaines.

Notation

La notation littérale est celle utilisée à l'UQO et elle représente l'appréciation du niveau d'apprentissage atteint relativement aux objectifs d'un cours :

Note (N)		Notation littérale	Valeur numérique correspondante
90 - 100	A+	Excellent	4,3
87 - 89	A		4,0
84 - 86	A-		3,7
80 - 83	B+	Très bien	3,3
76 - 79	B		3,0
72 - 75	B-	Bien	2,7
68 - 71	C+		2,3
65 - 67	C		2,0
61 - 64	C-	En difficulté	1,7
58 - 60	D+		1,3
55 - 57	D		1,0
0 - 54	E	Échec	0
	S	Exigence satisfaite	

La moyenne cumulative constitue une indication du rendement et de la capacité d'une personne de poursuivre son programme. La moyenne cumulative varie entre 0 et 4,3 et elle apparaît sur le relevé de notes.

Poursuite accompagnée

La personne étudiante qui poursuit son programme d'études est mise sous poursuite accompagnée si elle obtient une moyenne cumulative inférieure à 2,0 au terme d'un minimum de 12 crédits de cours ayant fait l'objet d'une évaluation. Elle doit alors effectuer son choix de cours sous la recommandation expresse de la direction de Module et elle ne peut s'inscrire à plus de 12 crédits ni à un stage. Dès que cette personne, par son inscription à 12 crédits ayant fait l'objet d'une évaluation, augmente sa moyenne cumulative à un nombre égal ou supérieur à 2,0, la poursuite accompagnée est levée. Sinon, une poursuite sous condition devra être mise en place par la direction du module.

Poursuite sous conditions

La personne étudiante qui poursuit son programme d'études est mise sous poursuite sous conditions si elle obtient une moyenne cumulative entre 1,0 et 2,0 au terme de 24 crédits de cours ayant fait l'objet d'une évaluation. Elle dispose de trois trimestres réguliers pour atteindre une moyenne minimale de 2,0. Cette période peut être prolongée dans le cas où la personne étudiante n'obtiendrait pas une moyenne de 2,0, mais qu'une hausse est observée en regard au trimestre précédent. Elle doit réussir un des trois cours obligatoires de la Voie d'accès, lequel est identifié par la direction du module. Dès que la personne étudiante, ayant fait l'objet d'une évaluation, augmente sa moyenne cumulative à un nombre égal ou supérieur à 2,0, la poursuite sous conditions est levée; sinon elle est exclue de son programme

Exclusion

Au terme de la poursuite sous conditions, si la moyenne cumulative est inférieure à 2,0, la personne étudiante est exclue de son programme pour trois trimestres consécutifs. La personne étudiante peut présenter une demande de dérogation au Règlement sur l'exclusion à la direction du module. Si la demande est jugée recevable, la direction du module la présente au Doyen des études, qui prend la décision d'accepter ou de refuser la demande de dérogation. L'étudiante ou l'étudiant peut faire appel de cette décision, selon les modalités prévues à l'article 10.6.7 du Règlement des études de premier cycle.

Échec dans un cours et reprise

En cas d'échec dans un cours obligatoire, l'étudiante ou l'étudiant n'a qu'un seul droit de reprise. La note de la reprise du cours devient alors la note finale au dossier. En cas d'échec lors de la reprise d'un cours obligatoire, l'étudiante ou l'étudiant peut être autorisé exceptionnellement à s'inscrire une troisième fois à ce même cours. Dans le cas d'un cours obligatoire, un échec subi lors de la première reprise, ou de la seconde si elle a été autorisée, constitue un motif d'exclusion du programme.

Échec dans un cours et vos droits

Si vous croyez avoir reçu un résultat injuste, vous pouvez, dans les dix jours ouvrables qui suivent l'émission du relevé de notes, transmettre vos doléances sur le formulaire approprié au Bureau du registraire. Des frais de 30 \$ sont requis et si la personne a gain de cause, les frais payés lui sont remboursés. Dès que la note a été révisée, le Bureau du registraire transmet une réponse écrite à la personne et si elle n'est pas satisfaite, elle peut en appeler de la décision rendue, et ce, dans les cinq jours ouvrables. Le processus demeure ainsi le même, mais les frais sont de 50 \$. Un comité de révision composé de professeurs et d'un représentant étudiant est alors formé par le Département de travail social. Ce comité rencontre la personne étudiante et le professeur concernés séparément et rend une décision. Pour les détails, cliquer sur « Révision de notes » sous l'onglet « Dossier étudiant » de la rubrique « Étudiants actuels » ou : <http://uqo.ca/etudiants/dossier-etudiant/revision-de-notes>

Émission des diplômes

Une étudiante ou un étudiant obtient son diplôme lorsqu'elle ou il a satisfait aux règlements généraux de l'Université du Québec et aux exigences du programme postulé. Cette personne doit également avoir acquitté tous les frais inhérents à son dossier et conserver une moyenne cumulative égale ou supérieure à 2,00 pour les études de premier cycle. L'étudiante ou l'étudiant pourra alors recevoir son diplôme lors d'une cérémonie nommée collation des grades. Si la personne n'y assiste pas, son diplôme lui sera acheminé par courrier recommandé.

<https://uqo.ca/etudiants/dossier-etudiant/emission-des-diplomes>

Abandon de programme

Afin de fermer son dossier, une personne étudiante qui a déjà complété des cours de son programme et qui désire s'en retirer doit le signaler par écrit au Bureau du registraire : admission@uqo.ca.

De plus, une personne étudiante qui ne s'inscrit à aucun cours de son programme durant une période de 24 mois consécutifs devient inactive et son dossier étudiant se ferme. Si cette personne souhaite poursuivre son programme au-delà de ce délai, elle doit faire une nouvelle demande d'admission.

PLAGIAT ET FRAUDE

L'UQO s'est dotée d'une politique visant à promouvoir l'intégrité dans les études. Vous trouverez une foule d'informations sur l'intégrité intellectuelle, le droit d'auteur et la propriété intellectuelle sur le site de l'UQO en cliquant sur « Intégrité dans les études » sous l'onglet « Services aux étudiants » de la rubrique « Étudiants actuels » de la page de l'UQO ou à l'adresse: <http://uqo.ca/integrite>

Sont considérés comme plagiat et/ou fraude, entre autres, les actes suivants :

- a) Copier ou essayer de copier de quelque façon lors d'un examen ou d'une épreuve;
- b) Chercher frauduleusement à connaître les questions ou les solutions relatives à un examen ou à une épreuve;
- c) Présenter dans ses travaux écrits un même texte à des professeurs différents sans avoir préalablement reçu l'approbation de chacun d'eux par écrit;
- d) Reproduire soit une partie du texte d'un auteur sans en indiquer les références, soit encore une partie du texte d'un autre étudiant;
- e) Falsifier ou chercher à falsifier des documents à caractère scolaire (dossier scolaire, fiche d'inscription, bordereaux de transmission de notes, etc.).

Toute personne étudiante qui pose, tente de poser ou participe à un acte de plagiat ou de fraude peut se voir imposer, entre autres, une ou plusieurs des sanctions suivantes :

- a) L'échec;
- b) La suspension pour un ou plusieurs trimestres;
- c) L'exclusion de l'Université du Québec en Outaouais, pour un ou plusieurs trimestres, pour un maximum de cinq ans.

Un guide pour vous aider à bien citer vos sources bibliographiques est disponible à l'adresse :

http://uqo.ca/sites/default/files/fichiers-uqo/guide_de_letudiant_lintegrite_intellectuelle_14-10-03.pdf

Absence aux examens

Pour consulter le cadre de gestion, veuillez taper « absence aux examens » dans le moteur de recherche ou copier l'adresse suivante :

<http://uqo.ca/sites/default/files/fichiers-uqo/vrer/absence-examens-cadregestion.pdf>

<http://uqo.ca/sites/default/files/fichiers-uqo/vrer/absence-examens-formulaire.pdf>

Secrétaire de direction

819 595-3900, poste 2249

C-2346

Département de travail social

deptrsoc@uqo.ca

LIGNES DIRECTRICES ET RAPPEL DES POLITIQUES DE L'UQO SUR L'UTILISATION ÉTHIQUE DES MÉDIAS SOCIAUX

Pour consulter les lignes directrices et le rappel de la politique concernant l'utilisation éthique des médias sociaux du département de travail social, veuillez copier l'adresse suivante :

<https://uqo.ca/docs/22175>

ANNEXES

BOTTIN

Qui peut vous aider?
 Université du Québec en Outaouais
 Pavillon Alexandre-Taché
 283, boulevard Alexandre-Taché
 Gatineau (Québec) J9A 1L8
 Téléphone : 819-595-3900
 Sans frais : 1 800 567-1283

Titre	Nom	Coordonnées	Local
Agente de soutien administratif à la gestion des études	Julie Parent	819-595-3900, poste 2342 modtravsoc@uqo.ca	C-2328
Coordonnatrice de stage	Nancy Poirier	819-595-3300, poste 2252 nancy.poirier@uqo.ca	C-2330
Secrétaire de direction Département de travail social	Hiba Mountacir	819-535-3900, poste 2249 deptrsoc@uqo.ca	C-2346
Directrice Module Travail social (Gatineau)	Célyne Lalande	819-595-3900, poste 2704 celyne.lalande@uqo.ca	C-2328
Directrice Département de Travail social (Gatineau)	Sylvie Thibault	450 530-7616, poste 4057 sylvie.thibault@uqo.ca	C-2347

Services	Poste	Pavillon et Local
Aide financière	1680	Pavillon Lucien-Brault, B-0170
Bibliothécaire	1779	Pavillon Alexandre-Taché, B-1220
Centre d'aide en français écrit (CAFÉ)	4487	Pavillon Alexandre-Taché, A-0103
AGE	age@uqo.ca	Pavillon Alexandre-Taché, B-0236
Bureau du registraire	1850	Pavillon Lucien-Brault, bureau B-0150
Services aux étudiants	1680	Pavillon Lucien-Brault, B-0170
RÉÉTS (regroupement des étudiantes et des étudiants en travail social)	reets@uqo.ca	Pavillon Alexandre-Taché, local B-0235

MODULE DU TRAVAIL SOCIAL – UQO
BACCALAURÉAT EN TRAVAIL SOCIAL (programme 7798) (90 crédits)
 Cheminement régulier à temps complet (3 ans)

	Automne	Cr.	Hiver	Cr.
1 ^{re} année	TSO1001 Préparation au travail intellectuel en travail social	1	TSO2443 Théories et pratiques de l'intervention en travail social auprès des personnes (TSO1003)	3
	TSO1003 Introduction au travail social	3	SME1143 Santé mentale	3
	TSO2423 Fondements théoriques du travail social	3	SOC1233 Rapports de genre et sociétés	3
	TSO2353 Méthodologie de recherche en travail social	3	SOC1243 Pauvreté : processus, impacts et changements (TSO2423)	3
	TSO2433 Savoir être et pratique réflexive	3	TSO5004	4
	SOC1223 Problèmes sociaux et mouvements sociaux	3	OU	16
		16	TSO5014 Observations, interventions et analyses des milieux et des pratiques en travail social (45h de bénévolat et 20h de cours)	
2 ^e année	TSO2453 Théories et pratiques de l'intervention collective (TSO1003, SOC1223)	3	TSO2473 Méthodologie de l'intervention collective (TSO2453)	3
	TSO2463 Processus d'intervention en travail social auprès des personnes (TSO2443)	3	TSO2483 Introduction au travail social de groupe (TSO1003) (TSO2463)	3
	SOC2663 Diversité culturelle et intervention	3	TSO2493 Nouveaux risques sociaux et protection sociale	3
	TSO2393 Travail social et vieillissement	3	SOC1253 Nouvelles réalités familiales	3
	Cours optionnel ou d'enrichissement ¹	12+3	Cours optionnel ou d'enrichissement	12+3
3 ^e année	TSO5007 Stage 1 - Intégration de la pratique du travail social (315h) (TSO5004)	7	TSO5009 Stage 2 - Consolidation de la pratique du travail social (420h) (TSO5007)	9
	TSO2503 Déontologie, éthique et délibération en travail social	3	TSO2523 Collaboration, négociation et communication interprofessionnelle	3
	Cours optionnel ou d'enrichissement	10+3	Cours optionnel ou d'enrichissement	12+3
Planification de l'offre des cours optionnels (vous devez en suivre trois pour compléter votre programme)				
ÉTÉ 2025	AUTOMNE 2025		HIVER 2026	
TSO1004 Intervenir en milieu communautaire	TSO4173 Intervention familiale	SME1153 Pratiques sociales et santé mentale	TSO2533 Diversité sexuelle et de genre	TSO2543 Travail social et protection de l'enfance
ÉTÉ 2026 À déterminer	AUTOMNE 2026 À déterminer		HIVER 2027 À déterminer	
ÉTÉ 2027 À déterminer	AUTOMNE 2027 À déterminer		HIVER 2028 À déterminer	

1. Tout cours de premier cycle offert par l'UQO et qui ne fait pas partie du programme de baccalauréat en travail social

Cheminement à temps complet

Six (6) cours obligatoires (18 crédits)

Cours offerts à l'automne	Cours offerts à l'hiver
TSO1003 Introduction au travail social SOC1223 Problèmes sociaux et mouvements sociaux TSO2423 Fondements théoriques du travail social Deux (2) cours optionnels	TSO2443 Théories et pratiques de l'intervention en travail social auprès des personnes (TSO1003) SOC1243 Pauvreté : processus, impacts et changements (TSO2423) TSO2493 Nouveaux risques sociaux et protection sociale Deux (2) cours optionnels

Quatre (4) cours parmi les suivants (12 crédits)

ÉTÉ 2025	AUTOMNE 2025	HIVER 2026
TSO1004 Intervenir en milieu communautaire	TSO4173 Intervention familiale SME1153 Pratiques sociales et santé mentale	TSO2533 Diversité sexuelle et de genre TSO2543 Travail social et protection de l'enfance
ÉTÉ 2026 À déterminer	AUTOMNE 2026 À déterminer	HIVER 2027 À déterminer
ÉTÉ 2027 À déterminer	AUTOMNE 2027 À déterminer	HIVER 2028 À déterminer

Un ou des cours du programme Voie d'accès pourront, au besoin, être imposés à certaines personnes étudiantes par la direction du module.

Objectif général	Offrir une formation générale permettant d'identifier, de décrire et d'analyser les principales dimensions associées aux problèmes sociaux.
Objectifs spécifiques	Au terme de ce programme de formation, l'étudiant sera en mesure : <ol style="list-style-type: none"> 1) de décrire certains problèmes sociaux contemporains; 2) d'utiliser des construits théoriques provenant de plusieurs disciplines permettant l'analyse des problèmes sociaux; 3) d'identifier les principaux acteurs susceptibles d'agir sur les conditions inhérentes à l'apparition des problèmes sociaux de même que sur leurs effets.
Clientèles visées	<ol style="list-style-type: none"> 1) toute personne qui travaille auprès d'individus susceptibles d'être affectés par des problèmes sociaux dont la formation qualifiante initiale n'est pas suffisante à cet égard (finance, administration, loisirs, sports, clergé, bénévoles, etc.); 2) les personnes intéressées par la compréhension et l'analyse de la mouvance sociale et aux problèmes sociaux afférents; 3) les personnes qui souhaitent être initiées au champ disciplinaire en vue de poursuivre leurs études au niveau du baccalauréat en travail social ou dans des disciplines apparentées.